

LIEU	Ancienne salle du Conseil communal, Echichens	
DATE, HORAIRE	15 mai 2018, à 20 heures	
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation de l'ordre du jour</li><li>2. Approbation du PV no 4 du 6 février 2018</li><li>3. Présentation de l'avancement du « Centre Barbey » par M. M. Johannot, directeur administratif de l'ASIME</li><li>4. Présentation de M. B. Perret, chef de projet « Harcèlement et violence entre élèves : prévention en milieu scolaire »</li><li>5. Etat du projet « La Salamandre » par M. P.-A. Cordey</li><li>6. Etablissement Morges-Ouest : demande de dérogation 5-6P</li><li>7. Courrier</li><li>8. Divers et propositions</li></ol>	
PRESIDENCE	M <sup>me</sup> Maria-Pia Dubey	
PARTICIPANTS PRESENTS	<b>Les parents</b> M <sup>mes</sup> Karine Biancaniello Fatima Bras  <b>Les professionnels de l'école</b> M <sup>mes</sup> Anne Christinat de Buren Myriam Corthésy  MM. Pierre-Alain Cordey Eric Lunder Luc Schlaeppi	<b>La société civile</b> M <sup>mes</sup> Francine Dambach Corsten Danielle Perrin  MM. Frédéric Klink Claude-André Mayor Simon Monnin Daniel Vouillamoz  <b>Les autorités</b> M <sup>me</sup> Anna Bauer Dörries Claire Martinet
PARTICIPANTS EXCUSES/ABSENTS	M <sup>mes</sup> Joëlle Bachmann Tolotta Christine Demestral Prahin Sylvie Fay Karina Rigoli Funda Savci Valérie Rochat	MM. Jean-Jacques Aubert Giuseppe Biancaniello
REDACTRICE DU PROCES-VERBAL	M <sup>me</sup> Sophie Truan	

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
	<b>1. Approbation de l'ordre du jour</b>		
Mme Dubey	L'ordre du jour est accepté.		
	<b>2. Approbation du PV du 6 février 2018</b>		
Mme Dubey	Le PV est accepté sans modification ni adjonction.		
	<b>3. Présentation de l'avancement du « Centre Barbey » par M. M. Johannot, directeur administratif de l'ASIME</b>		
M. Johannot	<p>Présente l'avancement des travaux du nouveau « Centre Barbey » qui remplacera la colonie des « des Grandes Roches » dès la rentrée 2018-2019. Le bâtiment construit en 1964 a été entièrement rénové. Il se situe sur la commune du Lieu. L'hébergement permet d'accueillir 2 classes. Il est doté de 48 places en dortoirs ainsi que de 3 chambres pour les enseignants ou pour un élève en situation de handicap, par exemple.</p> <p>Les locaux sont organisés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Rez inférieur : Hall d'entrée, vestiaires, salle d'activités et WC</li> <li>b) Rez supérieur : Réfectoire, cuisine, WC et salle de classe</li> <li>c) Etages : Côté filles : 3 dortoirs à 8 lits superposés, sanitaires, 2 chambres à 1-2 lits avec sanitaire privatif Côté garçons : 4 dortoirs à 6 lits superposés, sanitaires, 1 chambre à 1-2-lits avec sanitaire privatif</li> <li>d) Extérieur : Terrasse extérieure aménagée et terrain délimité avec zone de jeux pour enfants.</li> </ul> <p>Le déménagement s'effectuera dans le courant de juillet afin de pouvoir accueillir déjà en août, 2 camps d'été. M. Johannot nous informe que l'inauguration officielle aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018. Des invitations seront adressées en temps voulu.</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
	<p><b>4. Présentation de M. Basile Perret, chef de projet « Harcèlement et violence entre élèves : prévention en milieu scolaire »</b></p>		
M. Perret	<p>Se présente brièvement.</p> <p>M. Perret indique qu'il intervient essentiellement auprès des établissements scolaires ou lors de soirées des parents d'élèves. Il préfère parler « d'intimidation » en milieu scolaire plutôt que de « harcèlement ».</p> <p>La politique publique de prévention de harcèlement est un processus lancé en 2012. Le plan d'action comporte 13 mesures avec 3 axes principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Poursuivre et développer la prévention au sein des écoles vau- doises</li> <li>2) Accroître le soutien aux écoles pour le suivi et la prise en charge d'élèves en situations difficiles liées à la violence et au harcèlement en milieu scolaire</li> <li>3) Renforcer la coordination au sein du DFJC et avec d'autres acteurs institutionnels</li> </ol> <p>Qu'est-ce que l'intimidation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forme de violence caractérisée par la répétition, l'abus de pouvoir et un potentiel de nuisance élevé. A ne pas confondre avec les con- flits dont le potentiel de nuisance est moindre.</li> </ul>		
M. Mayor	<p>Indique que ces intimidations débordent fréquemment hors du milieu sco- laire mais se demande si l'école doit résoudre ce genre de problèmes.</p>		
M. Perret	<p>Comment agir au niveau de l'école ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre conscience de la réalité des phénomènes de harcèlement</li> <li>- Mettre en place des actions destinées à tous les acteurs de la vie scolaire.</li> <li>- Définir qui fait quoi, comment et quand en cas de situations avérées de harcèlement.</li> </ul>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
	<p><b>5. Etat du projet « La Salamandre » par M. P.-A. Cordey</b></p>		
M. Cordey	<p>Informe qu'une séance de travail aura lieu le 16 mai ct avec les 3 directeurs des établissements primaires et secondaire, ainsi que Mme Tricot, coordinatrice du projet « La Salamandre » et Mme Dubey. En 2018, le thème de la manifestation est « l'engagement pour la nature ». 20 classes de 7P, 8P et 9S participeront à cette journée.</p> <p>En 2019, le thème sera « La nature au jardin » : 20 classes de 3P à 6P y participeront. M. Cordey remercie, au nom des 3 directeurs, le CET et le CODIR de l'ASIME. Il qualifie le programme « alléchant ».</p>		
	<p><b>6. Etablissement Morges-Ouest : demande de dérogation 5-6P</b></p>		
M. Cordey	<p>En 1-2P, les classes multi-âges sont acceptées En 3-4P, les classes multi-âges dépendent de la décision du Conseil de direction avec accord des enseignants. <b>En 5-6P</b>, les classes multi-âges sont soumises à l'autorisation d'une demande de dérogation auprès du DFJC, selon l'art. 62 RLEO, 80 LEO.</p> <p>M. Cordey présente la situation : 1 classe multi-âges 1-2P à Vuflens-le-Château 1 classe multi-âges 3-4P à Vuflens-le-Château 1 classe multi-âges 5-6P à Vuflens-le-Château. Le préavis du Conseil d'établissement est requis.</p> <p><b>Préavis du Conseil d'établissement</b> Favorable : à l'unanimité</p>	<p>Courrier à M. P.-A. Cordey, Morges-Ouest</p>	<p>S. Truan</p>
Mme Dambach Corsten	<p>informe que les parents d'élèves de Vuflens-le-Château souhaitent une continuité des classes 5-6P.</p>		

<i>INTERVENANT</i>	<i>SUJET</i>	<i>DECISION / ACTION</i>	<i>RESP.</i>
	<b>7. Courrier</b>		
Mme Dubey	Aucune correspondance n'a été adressée au CET		
	<b>8. Divers et propositions</b>		
M. Vouillamoz	Demande quel est l'avenir des camps de ski.		
M. Biancaniello	Evoque l'arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2017 qui indique que les camps de ski doivent être gratuits pour les parents d'élèves, et donc pris en charge par les pouvoirs publics. Il communique que l'ASIME a interpellé la DGEO à ce sujet.		
M. Schlaeppli	Parle d'un enjeu politique. Cela pourrait remettre en question non seulement les camps mais également les courses d'école et les voyages d'études.		
Mme Bauer Dorries	Indique qu'elle a été interpellée par des parents concernant une 1/2 journée de congé fixée 2 semaines après le congé du mercredi (veille de l'Ascension).		
Mme Corthésy	Informe qu'il s'agit d'une demi-journée pédagogique et que la date a été fixée en fonction des nombreux intervenants. Elle précise qu'une permanence est assurée par l'établissement.		
M. Klink	Porte à la connaissance des membres présents que cet été, la patinoire accueillera des activités de trampoline.		
Mme Dubey	Informe le « quart parent » de l'obligation légale d'organiser une assemblée des parents au moins tous les 2 ans.		

La séance est levée à 21 h 55

Prochaine séance : le 2 octobre 2018 à 20 heures, à Tolochenaz.

Distribution :

- A tous les participants
- ASIME
- CODIR ASIME

Le 9 juillet 2018

Pour le Conseil d'établissement



M.-P. Dubey

S. Truan

Présidente

Secrétaire